

4- Cantal: l'importance de la liaison Cantal-Haute Auvergne avec Maurs et Aurillac

(voir tableau 15-1)

La vallée du Lot passe sur le territoire du Cantal seulement sur 12 km, ce tronçon a déjà été décrit dans l'Aveyron.

Mais le Cantal, qui a un projet de Véloroute de la Châtaigneraie entre Maurs et Aurillac, veut relier cette Véloroute à celle de la vallée du Lot.

La liaison Vallée du Lot - Maurs doit donc être considérée comme un élément constitutif de la Véloroute "Vallée du Lot" (comme la liaison Aiguillon-Buzet reliant la vallée du Lot à la Voie Verte des Deux Mers).

Elle sera créée dans le bassin hydrographique de la vallée du Lot, puisque Maurs est situé sur la Rance, affluent du Célé, lui-même affluent du Lot.

1- La Véloroute "Vallée du Lot" dans le Cantal: de Grand-Vabre (pont de Coursavy) à Maliol (12 km)

(voir cartes n°37 et 40) (voir photos n°15-1 et 15-2)

Ce tronçon a déjà été décrit dans le département de l'Aveyron, comme le tronçon 12-6, car il s'insère dans un itinéraire situé en quasi-totalité dans l'Aveyron (voir Tableau 15-1).

L'itinéraire emprunte la D141, peu circulée, et son ouverture ne pose aucune difficulté (voir photo n°12-23 et 15-1).

Sauf là où la route a été élargie en oubliant les cyclistes, comme au port de Vieillevie (voir photo n°12-24 et 15-2).

Il est souhaitable que le Conseil Général du Cantal tienne compte de la Véloroute "Vallée du Lot" dans les futurs aménagements de la D141, en créant des sur-largeurs cyclables (pour la sécurité des cyclistes), et en faisant un aménagement paysager avec plantations, trouées paysagères, barres en bois (pour préserver et mettre en valeur la beauté du site).

Le coût de création de la Véloroute se limitera au jalonnement (90 000F), et à la création d'une ou deux halte-services. Elles peuvent être localisées à St-Projet (point d'eau et WC existant), et à Vieillevie (point d'eau existant au village, base de canoë-kayak).

Le coût moyen d'une halte type complète s'établit à 0,5 MF environ (WC, évier, point d'eau, cabine téléphonique, parc stationnement vélo, aire de pique-nique, panneau d'information, parc de stationnement automobile).

Les services existant dans la vallée bénéficieront de la fréquentation de la Véloroute (camping du Pont de Coursavy, quatre hôtels-restaurant de St-Projet et de Vieillevie, base de canoë-kayak, chambres d'hôtes,...).

De nouveaux services, par exemple d'hébergement pourront même se développer.

2- La liaison Véloroute "Vallée du Lot"/"Véloroute de la Châtaigneraie Maurs-Aurillac": une extension de la Véloroute, liaison avec le réseau cyclable du Cantal, utile et facile à aménager (17 km)

(voir cartes n° 34, 35 et 36)

1- Le projet "Véloroute de la Châtaigneraie Maurs-Aurillac (50 km env)

(voir carte n°35)

Le Conseil Général du Cantal a décidé en 2000 d'aménager rapidement (en deux ans) une Véloroute de la Châtaigneraie entre Maurs et Aurillac.

L'objectif est de relier le chef lieu du Département à la ville de Maurs, par un itinéraire touristique passant essentiellement sur la D617, petite route agréable et peu circulée dans la vallée de la Rance.

L'itinéraire envisagé commencera à 2 km de Maurs, au carrefour D122/D617.

Il suivra la D617, qui sera aménagée en "route partagée" entre ce carrefour et Roannes-St Mary: jalonnement, limitation de vitesse à 50km/h.

Entre Roannes-St Mary et Aurillac-centre, l'itinéraire sera sécurisé par des bandes et pistes cyclables.

Des halte-services avec panneaux d'information touristique seront aménagées et définies avec les Offices de Tourisme.

Des liaisons avec les villages et les sites, et des circuits locaux en boucle, seront balisés.

NB: Une liaison entre Maurs (ville) et le carrefour N122/D617 devra être créée. Nous proposons un itinéraire par les rues et petites routes jusqu'à St-Etienne-de-Maurs, puis par un sentier à créer le long de la voie ferrée, ou une piste cyclable à créer le long de la N122.

Le Conseil Général du Cantal souhaite relier la "Véloroute de la Châtaigneraie" à la Véloroute "Vallée du Lot", pour inscrire cet axe cyclable départemental dans le réseau régional et national en cours d'aménagement.

Cette volonté est justifiée car le Cantal bénéficiera de cette liaison. Mais il sera également bénéfique, pour la Véloroute "Vallée du Lot", d'aménager cette liaison, et de proposer aux cyclo-randonneurs de rouler jusqu'à Aurillac.

NB: Maurs et Aurillac sont desservis par la ligne SNCF, ce qui favorise la randonnée à vélo.

A terme, le Conseil Général du Cantal veut aussi prolonger l'axe Maurs - Aurillac au nord d'Aurillac, en réalisant une liaison cyclable, par le Puy Mary, avec l'axe national Clermont-Ferrand/Béziers.

L'axe vallée du Lot-Maurs-Aurillac-Puy Mary-Clermont Ferrand- devra alors être inclus dans le schéma des itinéraires cyclables d'intérêt national, lors de la prochaine révision de ce schéma.

2- La liaison Véloroute "Vallée du Lot" - Maurs (Cantal) (17 km)

(voir cartes n°35 et 36)

Cette liaison nécessaire devrait être aménagée en même temps que l'itinéraire principal de la Véloroute "Vallée du Lot".

Un itinéraire est possible sur des petites routes peu circulées, et avec des dénivelés acceptables.

L'itinéraire commence dans la vallée du Lot, à 2 km de Port-d'Agrès, au carrefour D72/D627 (Roc de Gerles).

Il suit la D72 puis la D272, qui monte dans les bois jusqu'à St-Santin-de-Maurs (6,5 km). Le dénivelé est de 142m, la pente moyenne de 2,8%.

A partir de St-Santin-de-Maurs, l'itinéraire suit une petite route parallèle à la D45 par Labouygue et Garrou, sur 2 km, puis la D45 jusqu'à St-Constant sur 2,5 km (total 4,5 km).

Entre St-Constant et Maurs la D663 est circulée et a un profil qui favorise la vitesse des véhicules: elle doit être évitée ou sécurisée.

L'itinéraire peut suivre la D663 sur 2 km entre St-Constant et le carrefour La Croix de Catalan/Lasperrières. Mais il sera nécessaire de sécuriser la D663 par une piste cyclable.

A ce carrefour, l'itinéraire prend à droite la petite route de Lasperrières, jusqu'aux Tuileries, puis la D19 jusqu'à Maurs-centre (total 5 km).

NB: cette D19 passe au Pont de Sénergues sur la Rance, où la liaison avec la Véloroute de la Châtaigneraie se fera par St-Etienne-de-Maurs, et un chemin ou une piste cyclable à créer.

NB: l'itinéraire peut éviter la D663: à St-Constant, juste après le pont sur le Célé, l'itinéraire peut suivre la petite route qui monte jusqu'à Altabesse (dénivelé 120m), puis redescendre jusqu'aux Tuileries.

Une estimation rapide du coût total de l'ouverture d'un itinéraire "immédiat" dans le Département du Cantal est faite ici, dans le tableau 15-2.

Tableau 15-2-

Coût d'ouverture d'un itinéraire "immédiat" dans le Département du Cantal

(y compris les halte-services)

Aménagement	Coût (MF)
<u>Véloroute "Vallée du Lot" dans la vallée</u>	
- Jalonnement 12 km	0,09
- <u>Halte-services multi-usagers dans la vallée du Lot</u> (à St-Projet ou à Vieillevie)	0,5
<u>Liaison vallée du Lot - Maurs</u>	
- Jalonnement (17 km)	0,13
- Aménagement d'une <u>piste cyclable le long de la D663</u> (2 km)	1
- <u>Deux halte-services</u> à St-Santin-de-Maurs et à Maurs	1
Total	2,72

Conclusion: pour un coût total de 2,7 MF, seront aménagés à la fois dans le Cantal:

- les 12 km de Véloroute "Vallée du Lot" dans la vallée;
- les 17 km de liaison avec Maurs et la "Véloroute de la Châtaigneraie".

Mais les halte-services peuvent être aménagées dans une deuxième phase, si bien que l'ouverture de l'itinéraire "immédiat" est possible dans le Cantal avec un investissement de 1,22 MF.

NB: L'itinéraire "provisoire" de la Véloroute entre Capdenac-Gare et Penchot, qui monte sur les crêtes de Plancat (voir carte n° 33), et qui sera relié à Figeac, pourrait facilement être relié à la liaison Vallée du Lot - Maurs:

Cela se ferait par Montredon (Lot), la D45 par Montmurat (Cantal) et St-Santin-de-Maurs.

Ce serait un moyen de rejoindre Maurs et le Cantal, à partir de Figeac ou de Capdenac.

Tableau 15-1- Itinéraires de la Véloroute "Vallée du Lot" dans le département du Cantal

Tronçon	Itinéraire "immédiat" (phase 1)	km	Aménagements phase 1 (***) + itinéraire "futur"	km
Grand-Vabre (Pont de Coursavy) à Maliol (après Vieillevie) cartes 37 et 40	- D601 jusqu'au carrefour D141 (0,4 km) - D141 par St-Projet et Vieillevie (11,5 km)	11,9	- dans les futurs aménagement routiers de la D141 prévoir des sur-largeurs cyclables, et la préservation du site: aménagement paysager (plantations, barrières en bois, murets en pierre,....)	11,9
Carrefour D72/D627 (Roc de Gerles) à Maurus Liaison Vte "Vallée du Lot" - "Véloroute de la Châtaigneraie" cartes 35 et 36	- D72 puis D272 jusqu'à St-Santin-de-Maurus (6,5 km) - petite route par Labouygue et Garrou (2 km) - D45 jusqu'à St-Constant (2,5 km) - D663 jusqu'à carrefour Lasperrières (2 km)* - petite route de Lasperrières jusqu'à les Tuileries - D19 par le Pont de Sénergues jusqu'à Maurus-centre (tot 5 km)	17	- Sécuriser la D663 par piste cyclable (2 km)**	17
Total		28,9		28,9

* = section dangereuse

** aménagement nécessaire pour ouverture itinéraire "immédiat" (phase 1)